



**HAL**  
open science

## Orientation tout au long de la vie : Réflexions soutenues par un projet français

Gabriela Valente, Sabrina Labbé, Naïma Marengo, Vanessa Vidaller

### ► To cite this version:

Gabriela Valente, Sabrina Labbé, Naïma Marengo, Vanessa Vidaller. Orientation tout au long de la vie : Réflexions soutenues par un projet français. The principles and aims of guidance and counselling for sustainable development in turbulent times, UNESCO Chair of Lifelong Guidance and Counselling, Oct 2022, Wroclaw, France. hal-04153431

**HAL Id: hal-04153431**

**<https://hal.science/hal-04153431>**

Submitted on 6 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Orientation tout au long de la vie : Réflexions soutenues par un projet français**

### **Pour citer ce texte :**

Valente, G., Labbé, S. Marengo, N. et Vidaller, V. (2022). "The ethical challenges of reclaiming prescription in guidance: the case of the ACORDA project". *International conference of the Institute of pedagogy of the university of Wroclaw "The principles and aims of guidance and counselling for sustainable development in turbulent times"*. Wroclaw, Poland 10th and 20th October 2022.

L'objectif de cette communication est de partager nos réflexions autour du processus de construction d'un projet dont la vocation première est de faciliter la transition lycée-université. Il s'agit d'un projet lauréat de l'appel à projet Territoires d'innovation pédagogique Volet « Orientation vers les études supérieures » - « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ».

Nous présenterons ce projet que nous avons intitulé ACORDA (Pour une Ambition Commune vers une Orientation co-construite à Dimension Académique) ainsi que les défis qu'il engendre. Pour situer ce projet dans son contexte, nous exposerons dans une première partie, le système d'enseignement supérieur ainsi que les enjeux de l'orientation en France. Dans une deuxième partie nous nous focalisons sur le territoire toulousain pour expliquer le contexte de construction du projet ACORDA.

### 1. Le système éducatif français

Le système éducatif français rend l'instruction obligatoire de l'âge de 3 ans jusqu'à l'âge de 16 ans.

La France comptait, au début du siècle dernier, 40 000 étudiants et, au début des années cinquante, un peu plus de 200 000 étudiants (Cohen, 2010). L'ambition des pouvoirs publics français dans les années 80 a été de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et d'*amener ainsi* « 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat »<sup>1</sup> dès les années 2000. Le résultat de cette politique s'est accompagné tout naturellement par d'une véritable transformation de la sociologie des étudiants (Cohen, 2010) et par une massification de l'enseignement supérieur. Les effectifs en termes d'orientation et de poursuite d'études des bacheliers continuent d'ailleurs d'augmenter. Ainsi, 2,77 millions d'étudiants seraient attendus dans l'enseignement supérieur en 2023. La note du SIES annonce une prévision de 3 millions en 2028, soit une croissance de 5% en dix ans<sup>2</sup>.

L'enseignement supérieur français s'inscrit bien dans le schéma européen des études supérieures. Toutefois, il se caractérise par une offre aussi riche que diversifiée. « En termes d'organisation des cursus, l'enseignement supérieur français connaît également une certaine complexité marquée par une multiplicité de filières et une gamme foisonnante de diplômes » (Cohen, 2010, p. 5) et d'établissements. Nous pouvons citer les

---

<sup>1</sup> Loi n°85-1371 du 23 décembre 1985 de programme sur l'enseignement technologique et professionnel.

<sup>2</sup> À cet horizon ces projections d'effectifs prennent en compte en général les effets des évolutions démographiques, et en particulier les pics de naissances observés en 2000 et en 2006", selon le SIES dans sa note. [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/57/1/NI\\_05\\_1276571.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/57/1/NI_05_1276571.pdf)

universités, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs, les écoles spécialisées (Filâtre, 2021, p.138). Nous pouvons illustrer nos propos par le schéma ci-dessous.

# LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont directement accessibles après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

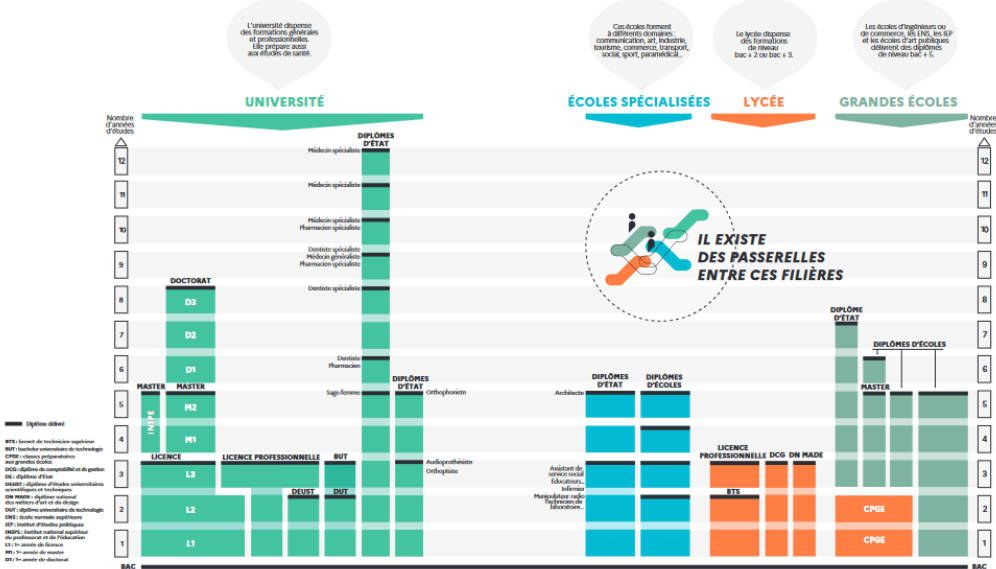


Figure 1 : Le schéma des études après le bac - année 2021-2022 (ONISEP)<sup>3</sup>

À cela, s'est rajouté la réforme du lycée général et technologique (*Décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique*, 2018) avec notamment des nouveaux enseignements. Face à cette complexité de l'offre de formation post-bac et des différentes réformes et afin d'accompagner les futurs étudiants dans leur choix d'orientation et faciliter ainsi la transition du lycée vers l'université plusieurs dispositifs sont mis en œuvre.

## 2. L'orientation tout au long de la vie

En France, des professionnels de l'orientation scolaire sont formés depuis les années 1930 par l'Institut national d'études du travail et de l'orientation (INETOP) à Paris qui réalise également des travaux de recherche et des publications spécialisés depuis près d'un siècle.

L'inflation de diplômes (voir référence), le type de baccalauréat obtenu par les jeunes ainsi comme la Loi relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social (2004) qui stimule la continuité des études tout au long de la vie laisse plus ou moins de possibilités ouvertes. Cela est accompagné par des politiques éducatives de massification de l'enseignement supérieur. En 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants une mission à part entière.

En 2009, la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelles tout au long de la vie vise à « permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ». Cette loi

<sup>3</sup> <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Le-schema-des-etudes-apres-le-bac>

instaure un droit à l'information et à l'orientation, par l'introduction d'un nouvel article dans le Code du travail. Cet article dispose que toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation défini par le Code de l'éducation.

En 2018, lors d'un cours, Guichard affirme :

« La consultation d'orientation professionnelle doit mettre en œuvre toutes les méthodes que peut lui fournir la science. Notamment les tests. (...) Cependant, elle ne peut se limiter à cela : l'ensemble de la situation du jeune, tout ce qui la détermine, ses attentes, celles de la famille, l'avis des enseignants doivent être pris en compte pour donner un conseil avisé. Ainsi, le métier de conseiller d'orientation professionnelle est très qualifié. Il demande une formation humaniste adaptée. Il ne convient pas de développer des offices d'orientation professionnelle si l'on n'a pas de personnel bien formé à y placer. »

Historiquement constituée au cœur de la question du choix d'un métier en fin de scolarité, l'orientation scolaire et professionnelle s'est progressivement ouverte à des questions relatives à tous les âges de la vie, jusqu'à faire émerger l'« Orientation Tout au Long de la Vie » (OTLV). Cela doit être pensé à travers les questions de formation, d'acquisition de nouvelles compétences ou de nouvelles qualifications (Olry-Louis, Vonthron, Vayre et Soidet, 2017).

Ce moment de la vie de jeunes fait partie intégrante de l'orientation tout au long de la vie qui s'insère dans l'éducation tout au long de la vie, mais, sa particularité réside dans le fait qu'il s'agit de la première fois où on se retrouve devant des choix qui auront un poids important dans l'avenir. En outre, Odry (2021) affirme « l'orientation tout au long de la vie n'est qu'un avatar de celle de « formation tout au long de la vie » (p.261). Selon l'auteur, au long des dernières années les frontières entre enseignement scolaire et enseignement universitaire sont plus souples et dynamiques. Le choix d'une formation et d'un métier est également un choix de vie.

La politique de l'orientation a deux objectifs : le premier est de gérer le flux de ressortissants du secondaire en les répartissant dans les différentes formations existantes ; le seconde est d'accompagner ces jeunes dans la construction de leur projet individuel, en les fournissant les moyens d'effectuer ses choix de formation et de carrière (Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 2004).

Les traits de personnalité, les capacités cognitives, la motivation, les centres d'intérêt, l'environnement social, l'estime de soi et le parcours scolaire (avec les options en lycée) sont autant de dimensions qui peuvent influencer les choix de formation professionnelle des adolescent.e.s. Avec la compréhension que les jeunes ressortissant du lycée ont des difficultés pour choisir la suite de ces études, en 2018, une loi a fait de l'information sur les formations et les métiers auprès des élèves et des étudiants une prérogative des régions.

### 3. Le contexte actuel et les enjeux de l'orientation en territoire toulousain

Depuis quelques années, le champ professionnel de l'orientation est en ébullition. A titre d'exemple, une redistribution des compétences entre l'État et les Régions s'est opérée pour les questions d'orientation, la création des SPRO<sup>4</sup>, en 2015, voués à fédérer de nouveau acteurs. Les questions d'orientation rejoignent donc les questions économiques et territoriales. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel marque un nouveau tournant pour le champ de l'orientation, les Régions doivent assurer la mission d'information sur les métiers et les formations (en tension) afin que l'orientation puisse remédier aux problématiques de l'emploi sur le territoire (Marengo, 2022).

---

<sup>4</sup> Service Public Régional de l'Orientation

C'est, sans doute, durant l'été 2017 que les événements s'accélérent : le nombre de bacheliers sans affectation atteint un taux record et les médias ciblent la plateforme Admission Post Bac (APB) comme étant la principale cause du problème. En réponse à ces attaques, la ministre du MERSI, Frédérique Vidal, lance aussitôt « le Plan étudiant » et la loi dite « ORE » relative à « l'Orientation et à la Réussite Étudiante » est votée le 8 février 2018.

La plateforme APB est remaniée (et surtout renommée afin de bien marquer la rupture souhaitée d'avec l'ancien dispositif) ; elle devient Parcoursup. Les universités doivent, dans un temps très contraint, donner à voir les « attendus » de leurs filières afin d'optimiser la réussite des étudiants, ces attendus sont à penser à l'aune des contenus dispensés au lycée (ce que le monde universitaire a bien souvent oublié) et doivent permettre aux lycéens d'éclairer leurs choix d'orientation. En parallèle, les universités sont invitées à créer des critères de classement des candidats (si possible en cohérence avec les attendus) et à les rendre publiques. La plateforme permet aux établissements d'accueil d'automatiser « le tri » sur des effectifs importants de candidatures, on associe alors ces critères aux mécanismes informatiques de la plateforme : on entend que les étudiants sont sélectionnés par des algorithmes (qui ne sont, en fait, que des informations entrées de la main humaine).

La loi décuple aussi le nombre d'acteurs de l'orientation : interviennent de manière plus importante les professeurs principaux et les chefs d'établissement avec leur rôle dans la rédaction d'une fiche dite « Avenir » devant être le témoin de passage des lycéens. En parallèle, de nouveaux acteurs de l'orientation prennent place : en plus des Service D'information, d'Orientation et Insertion Professionnelles des universités (Scuio-IP) et des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), des structures territoriales apparaissent (des maisons de l'orientation), d'autres associatives (comme le CRIJ<sup>5</sup>) et privées (aidant les jeunes à rédiger leurs lettres de motivation par exemple). On observe donc une démultiplication des acteurs de l'orientation quand les acteurs historiques et professionnels sont, quant à eux, menacés (fermeture de CIO, affectation de Psy-EN EDO<sup>6</sup> en dehors des universités, etc.).

L'académie de Toulouse bénéficie d'une expérience solide en termes de coopération « SCOL/SUP<sup>7</sup> » pour la création de dispositifs d'orientation et notamment sur les actions du Continuum -3/+3 : salon Infosup, Immersions de lycéens dans le supérieur, créations de conférences communes sont d'ores-et-déjà bien rodées et permettent notamment, au rectorat et au supérieur, de fonctionner ensemble. L'Université Fédérale Midi-Pyrénées, en charge de fédérer ces différents acteurs, a créé un espace coopératif autour des questions d'Information et d'Orientation appelé « la commission IO ». C'est donc forte de cette expérience et de cette structure fédérative que l'académie porte la volonté de remédier aux turbulences survenues avec la loi ORE afin d'innover encore pour imaginer un dispositif permettant un maillage de ces différents acteurs en vue de mutualiser des outils, d'harmoniser et de coordonner les dispositifs (et les pratiques d'orientation) sur le territoire.

L'état lance un vaste appel à projet dans le cadre du PIA 3 (DTOES) et commande des projets dont l'objectif est d'« encourage[r] la constitution, sur les différents territoires, d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi, de l'information et du conseil en orientation autour d'un même objectif : mettre à la disposition des élèves et de leurs familles tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et leurs débouchés professionnels, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de poursuite d'études et les aider ainsi à faire les meilleurs choix à l'entrée dans

---

<sup>5</sup> Centre Régional Information Jeunesse

<sup>6</sup> Psychologue de l'Éducation nationale spécialité Éducation Développement et Conseil en Orientation Scolaire et professionnelle

<sup>7</sup> Secondaire/Supérieur

l'enseignement supérieur » (extrait de l'appel à projets). Partant de là, le collectif a réalisé un diagnostic sur le territoire afin d'identifier ses forces et ses pistes d'améliorations : le taux d'accès à l'enseignement post-bac est élevé mais il reste marqué par des déterminismes géographiques, sociaux et de genres. Des actions coopératives en matière d'orientation existent mais peuvent encore être optimisées. C'est sur ces bases que le projet ACORDA a été imaginé (Marengo et Labbé, 2022). Le projet ACORDA rassemble plus de 20 établissements du supérieur, les Scuio-IP et les CIO, le rectorat et tous les établissements scolaires du second degré, l'ONISEP, la Région, des associations de parents d'élèves, soit une centaine d'acteurs<sup>8</sup>.

ACORDA est lauréat du PIA3 en 2019 et ce pour 10 ans. Son objectif principal est d'élaborer une démarche d'orientation commune et co-construite à dimension territoriale en coordonnant les acteurs et les actions d'orientation.

Objectifs	Actions
<b>Objectif principal</b> : Elaborer une démarche d'orientation commune et co-construite à dimension territoriale en coordonnant les acteurs et les actions d'orientation	
<b>Objectif 1</b> : Former des accompagnateurs relais dans la proximité <b>Cible</b> : Trinômes, familles, étudiants ambassadeurs, enseignants	1.1 - Formation des trinômes et des étudiants ambassadeurs 1.2 - Rencontres et échanges entre acteurs du secondaire et du supérieur 1.3 - Information aux familles
<b>Objectif 2</b> : Favoriser la projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens et lutter contre les déterminismes <b>Cible</b> : Lycéens, Bacs pros, filles, public socialement et géographiquement défavorisés	2.1 - Connaître les métiers d'aujourd'hui, découvrir les métiers de demain 2.2 - Expérimenter l'enseignement supérieur pour éclairer son projet professionnel 2.3 - Construire son projet de lycée via un travail collaboratif lycéen-étudiant
	2.4 - Mon projet dans le Sup 2.5 - Genre et orientation 2.6 - Des bacs pros dans le Sup
<b>Objectif 3</b> : Construire des outils support de l'ensemble des actions, les organiser, les partager et les diffuser <b>Cible</b> : Lycéens, accompagnateurs, partenaires	3.1 - Cartographie - formations, métiers, compétences 3.2 - Observatoire des parcours 3.3 - Mallettes et banque de ressources numériques pour l'orientation
<b>Evaluation</b> interne (axes de recherche) et externe (évaluation du projet)	

## Bibliographie

- Canzittu, D. et Demeuse, M. (2017). Chapitre 1. Orientation, orienté, orienteur. Dans : D. Canzittu & M. Demeuse (Dir), *Comment rendre une école réellement orientante* (pp. 21-24). Louvain-laNeuve: De Boeck Supérieur.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Boutine, Jean-Pierre. (2009). Education tout au long de la vie. Dans : Boutine, JP. *L'ABC de la VAE*. Érès.
- Étienne, R., Baldy, A., Baldy, R., Benedetto, P. (1992). *Le projet personnel de l'élève*. Paris : Hachette. Publié sous format numérique par Fénixx en 2016.
- Daverne-Bailly C. et Bobineau C. (2020). Orienter et s'orienter vers l'enseignement supérieur dans un contexte de changement des politiques éducatives : incertitudes, choix, inégalités. *Éducation et socialisation, les Cahiers du CERFEE*. [En ligne], 58 | 2020.
- Jellab, A. (2011). La socialisation universitaire des étudiants. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42(2), 115-142. <https://doi.org/10.4000/rsa.732>
- Lemistre, P. (2021). Affectations post-bac avant Parcoursup : Réalité des inégalités d'affectation selon le genre et l'origine sociale combinées au type de bac et à la

<sup>8</sup> <https://www.univ-toulouse.fr/des-formations-pour-tous/acorda-ensemble-vers-sup>

- performance scolaire. In M. Blanchard, G. Boudesseul, V. Capdevielle-Mougnibas, T. Couppié, S. Croity-Belz, D. Epiphane, J.-F. Giret, P. Kergoat, S. Labbé, P. Lemistre, C. Manifet, B. Menard, C. Soldano, P. Werquin, & B. Saccomanno (Éds.), *Sélections, du système éducatif au marché du travail : XXVIèmes journées du longitudinal*, Toulouse, 12-13 novembre 2020 (Numéro 16, p. 343-358). Céreq. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03136294>
- MESRI, (2018). Loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Marengo, N. (2022). Vers une professionnalisation endogène des acteurs de l'orientation et de l'insertion à l'université : Le cas d'une recherche participative instituante. [Thèse de doctorat, Université Toulouse Jean-Jaurès].
- Marengo, N., & Labbé, S. (2022, février 11). Comment le PIA 3 ACORDA a prévu une recherche participative visant la professionnalisation des acteurs de l'orientation?. [Communication]. *Continuum Sco-Sup, rupture et continuité : piloter les parcours de réussite des jeunes du lycée à l'enseignement supérieur*, Poitiers.
- Olry-Louis, I. Vonthron, A.-M. Vayre, E. & Soidet, I. (dir.), (2017) *Transitions professionnelles : nouvelles problématiques psychosociales*. Paris : Dunod.